

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL  
Judiciaire de Lille  
Tribunal de Police de Lille  
1ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

Audience d  
constituée : JX MIL VINGT-DEUX à QUATORZE HEURES ainsi

Mention minute :  
Délivré le :

Président : Mme Julie THOREZ  
Greffier : Mme Martine ENGSTER  
Ministère Public : Mme Christine MORISSON

A :

Copie Exécutoire le :

Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE

A :

LE MINISTÈRE PUBLIC,

D'UNE PART ;

Signifié / Notifié le :

ET

A :

PREVENU

Extrait finance :  
RCP :  
Extrait casier :  
Référence 7 :

Nom : M.  
Prénoms :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Filiation :  
Sexe : M  
Pays : BELGIQUE  
Demeurant :  
59790 RONCHIN  
Sit. Familiale :  
Profession :  
Nationalité :

Mode de comparution : non-comparant représenté avec mandat  
Avocat : Maître REGLEY Antoine avocat au Barreau de Lille

Prévenu de :

- 1) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM
- 2) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM
- 3) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM
- 4) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

*NON Désignation*  
*Ø peine*

5) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

6) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

7) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

8) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

#### PREVENU(E)

Raison sociale :

Adresse du siège social :

N° SIREN

Représenté(e) par : Mo

**Mode de comparution** : non-comparante représentée avec mandat

**Avocat** : Maître REGLEY Antoine avocat au Barreau de Lille

#### Prévenu(e) de :

1) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

2) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

3) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

4) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

5) NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE (Code Natinf : 32055) avec le véhicule immatriculé 715-KM

DECLARE Monsieur Mathieu-  
reprochés ;

coupable des faits qui lui sont

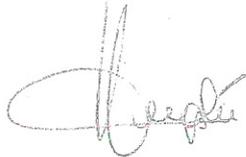
**LE DISPENSE** de peine conformément à l'article 132-59 du code Pénal ;

Le président avise Monsieur M... EST que s'il s'acquitte du  
montant du droit fixe de procédure et/ou du montant de l'amende dans un délai d'un  
mois à compter de la date à laquelle cette décision a été prononcée, ce montant sera  
minoré de 20% conformément à l'article 707-3 du code de procédure pénale sans que  
cette diminution puisse excéder 1500 euros.

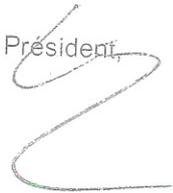
DIT que la présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure d'un montant de  
TRENTE-ET-UN EUROS (31 EUROS) dont est redevable chaque condamné ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame  
Julie THOREZ, président, assisté de Madame Martine ENGSTER, greffier, présent à  
l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le  
président et le greffier.

Le greffier,



Le Président,



GREFFE DU TRIBUNAL  
JUDICIAIRE  
DE LILLE  
POUR EXTRAIT  
CERTIFIÉ CONFORME  
Le Directeur de Greffe